



Créée en 2018 La brigade numérique (BNum) est une véritable brigade de gendarmerie territoriale, accessible partout dans le monde 7j/7 et 24h/24 sur Internet.

Elle a pour mission d'accueillir, renseigner, orienter et accompagner les usagers. Elle permet donner une réponse immédiate à tout moment, de fournir une aide pour les démarches en ligne, de recueillir les informations et les signalements.

Armée par une vingtaine de gendarmes commandés par un capitaine elle a la particularité de n'avoir que des contacts à distance avec ses usagers (courriel, tchat, téléphone via un formulaire de contact, réseaux sociaux).

Les gendarmes de la brigade numérique sont spécialement formés pour renseigner et orienter les usagers. Si cette brigade n'a pas vocation à recevoir des plaintes, ses militaires sont en mesure d'effectuer certaines investigations avec une compétence nationale et de saisir l'unité territorialement compétente pour les poursuites d'enquêtes.

Elle apporte un un service complémentaire aux usagers, afin de facilité l'accueil et l'accès aux téléservices. Elle constitue le Contact numérique de la gendarmerie nationale.

Depuis le 27 novembre 2018, elle est aussi l'unité de gendarmerie de traitement spécifique et prioritaire des signalements de la plateforme Violences Sexuelles et Sexistes (VSS)

## Contacter votre Brigade Numérique :

- Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond **24h/24 et 7j/7** par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
  - via un chat sur la page [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique)
  - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
  - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
  - <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact>
- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de **Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS)** je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>
- Pour toutes les situations urgentes, un seul réflexe, composer le **17**
- **Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... : Brigade Territoriale Autonome de LA FARLEDE** (☎.09.94.28.90.16.– [bta.la-farlede@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.la-farlede@gendarmerie.interieur.gouv.fr)).
- Vous pouvez aussi **déposer plainte en ligne** pour des petites infractions dont vous ne connaissez pas l'auteur : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)